



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DU MORBIHAN**

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Une enquête publique relative au projet de régularisation et d'extension du bassin de rétention des eaux pluviales de la ZA de Val Coric à Guer sera ouverte en mairie de Guer pendant 17 jours consécutifs, du lundi 22 août 2022 à 14h00 au mercredi 7 septembre 2022 à 17h00.

Ce projet présenté par la communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté – Parc d'Activités de Tirpen – CS 80055 – 56140 Malestroit , porte sur la demande suivante :

- autorisation environnementale au titre de l'article L 181-1-1° du code de l'environnement.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- l'arrêté d'ouverture d'enquête
- 1 dossier produit par le bureau d'études Socotec Environnement
- l'avis de la C.L.E. du SAGE Vilaine du 13 janvier 2022.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique en mairie de Guer, où toute personne pourra en prendre connaissance sur place, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État du Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)).

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de Monsieur Valéry Lelièvre – Communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté – Parc d'Activités de Tirpen – CS 80055 – 56140 Malestroit - tél : 02-97-22-50-88 - adresse messagerie : [valery.lelievre@oust-broceliande.bzh](mailto:valery.lelievre@oust-broceliande.bzh).

Madame Florence BARRE, directrice d'études en aménagement, est désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice.

Elle se tiendra à la disposition des personnes intéressées pour recueillir leurs observations orales ou écrites au cours des permanences suivantes en mairie de Guer :

- le lundi 22 août 2022 de 14h00 à 17h00 ;
- le mercredi 7 septembre 2022 de 14h00 à 17h00.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice en mairie de Guer ou les adresser par correspondance à la commissaire enquêtrice à la mairie de Guer - place de l'Hôtel de Ville - 56380 Guer ou par courriel à l'adresse suivante : [contactmairie@ville-guer.fr](mailto:contactmairie@ville-guer.fr). Ces courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance auprès du préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan - service eau, nature et biodiversité) et en mairie de Guer du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1-1° du code de l'environnement, assortie de prescriptions, délivrée par le préfet du Morbihan, ou un refus.